VILLE DE PERPIGNAN

APPEL À PROJET

L'ART PREND L'AIR

6e ÉDITION

2026

Réservé aux artistes résidant
en Occitanie et Catalogne Sud

Fin des candidatures le 30 novembre 2025

PERPIGNAN
LA RAYONNANTE

© PROOZ • Création *quai Vauban (Détail)* • *L'Art Prend L'Art 2021.*

PRÉSENTATION DE L'APPEL À PROJET 2026

Pour sa 6e édition, *L'Art prend l'air* revient dans les rues du centre-ville pour le plus grand plaisir des perpignanais qui découvrent chaque année les nouvelles œuvres des street artistes. Un maximum de dix artistes et de dix *casots* implantés dans l'hypercentre pour quatre jours de création :
Du vendredi 27 février au lundi 2 mars 2026.

La particularité de cette manifestation réside dans l'interaction entre l'artiste et le public qui peut suivre en direct l'évolution du projet artistique jusqu'à l'œuvre finale. Une fois achevées, les œuvres restent en place dans la ville durant plus de trois mois.

Les artistes participants ont l'opportunité de créer des œuvres éphémères sur lesquelles ils s'expriment librement dans le style et la thématique de leur choix.

Pour la première fois cette année, les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, proposer une illustration qui servira à réaliser l'affiche de la manifestation à l'issu de la réunion du jury.

INFORMATIONS TECHNIQUES ET PRATIQUES

1. CRÉATION D'UN CASOT

La Ville de Perpignan lance un appel à projet s'adressant aux street artistes d'Occitanie et de Catalogne sud pour réaliser une œuvre originale sur un *casot.* Il s'agit d'une structure rectangulaire comptant au total 25 m² de surface à peindre.

Chaque structure rectangulaire mesure L 3 m x l 2 m x H 2,5 m et s'inspirent des *casots* que l'on retrouve dans le paysage agricole de notre département. Les structures sont recouvertes de panneaux en contre-plaqué pré-peints en blanc.

Un maximum de dix *casots* seront installés en centre-ville. Les artistes seront sélectionnés par un jury et un *casot* leur sera attribué pour réaliser leur projet sur les quatre faces.

Dépôt des candidatures avant le 30 novembre 2025 dernier délai.

Les artistes retenus devront impérativement être présents le vendredi 27 février 2026 à 9h pour le début de l'évènement. Ils auront jusqu'au lundi 2 mars pour terminer leur création.

Les *casots* resteront en place jusqu'au dimanche 15 mai.

2. CRÉATION D'UNE ILLUSTRATION D'AFFICHE

Les candidats participants à l'appel à projet peuvent, s'ils le souhaitent, proposer une illustration qui servira à réaliser l'affiche de *L'Art Prend L'Air* 2026.

Cette œuvre devra refléter l'esprit *street art*, qu'elle soit directement inspirée de votre projet ou qu'il s'agisse d'une nouvelle création.

Pour être recevable, votre illustration devra nous être envoyée en fichier haute définition afin d'être présentée au jury. En cas de sélection, elle sera utilisée pour tous les supports de communication de la manifestation 2026.

CONDITIONS FINANCIÈRES ET JURIDIQUES

1. CRÉATION D'UN CASOT

Montant total de la prestation : 1400€ TTC
- Création de l'œuvre : 1 000 € TTC
- Défraiement forfaitaire : 400 € TTC

Droits sur l'œuvre :
À la fin de l'évènement, l'artiste pourra récupérer son œuvre après le démontage des structures, le transport étant à sa charge. Dans le cas contraire, la Ville de Perpignan sera propriétaire des œuvres sans conditions ni charges.

L'artiste autorise la Ville de Perpignan à faire la promotion de son œuvre, sur tout support que ce soit et par tous les moyens, en ce compris, sans que cette liste soit limitative, et sous réserve qu'il ne soit pas porté atteinte à l'honneur ou à la réputation de l'artiste.
Par ailleurs, les images des œuvres utilisées mentionneront le nom de l'artiste.

2. CRÉATION D'UNE ILLUSTRATION D'AFFICHE

L'artiste sélectionné par le jury sera rémunéré 500 € TTC pour son illustration sous format de fichier numérique haute définition, tout droit de reproduction et de diffusion inclus, et ce dans le cadre de la promotion de *L'art prend l'air* 2026. L'utilisation de cette illustration sera toujours accompagnée d'un *copyright* stipulant le nom de l'auteur.

CRITÈRES DE SÉLECTION

1. L'originalité du projet, sa qualité artistique et technique.
2. Le message véhiculé par l'œuvre.
3. L'expérience de l'artiste dans la conduite d'un projet similaire.
4. L'adéquation de l'œuvre avec son environnement urbain immédiat.

Tout projet délivrant des messages religieux, sexistes, homophobes, politiques ou racistes sera exclu sans soumission préalable au jury.

Les projets présentés feront l'objet d'une sélection par un jury composé d'élus et techniciens de la Ville de Perpignan, ainsi que des représentants du milieu culturel local. Les résultats seront annoncés à chaque participant par mail.

Tout dossier incomplet sera exclu de la sélection.

Fin de dépôt du dossier de candidature :
Le 30 novembre 2025 dernier délai.

CANDIDATURE

Cet appel à projet s'adresse aux artistes et collectifs d'artistes résidant en Occitanie et en Catalogne Sud. Pour être recevable, le dossier doit être composé des éléments suivants :

DOSSIER ADMINISTRATIF :

1. Carte d'identité.
2. Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
3. Assurance type responsabilité civile.

DOSSIER ARTISTIQUE :

1. Présentation du projet avec impérativement :
   - Un descriptif de vos intentions artistiques.
   - Les illustrations ou maquettes de votre création.
2. Présentation de l'artiste : Parcours et expérience artistiques, visuels de vos œuvres et créations antérieures (Book, pdf ou fichiers numériques).
3. Vos sites ou réseaux sociaux professionnels.
4. Pour les artistes participant au volet "Création d'une illustration d'affiche" : un visuel HD de votre illustration.

Plus les dossiers sont détaillés et riches en illustrations, plus le jury disposera d'éléments pour se prononcer sur votre candidature.

Les candidatures sont à soumettre via le formulaire en ligne

Direction de la Culture
16 bis rue Émile Zola
Hôtel Holtzer
66000 Perpignan
expositions.artsvisuels@mairie-perpignan.com
Tel : 04 68 66 33 18

5e édition de *L'art prend l'air* : SNAKE, L'INSECTE, PROOZ, MA POP FAVOR, QUENTIN HAREL.